

Numéro de compte du porteur :

OBJET : TITULAIRES DE COMPTES D' ACTIONS
AVIS DE RACHAT DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG À
DIVIDENDE NON CUMULATIF DE 5,90 %, SÉRIE F (les « actions privilégiées, série F »)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

1. Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») rachètera la totalité des actions privilégiées, série F le 31 décembre 2021 (la « date du rachat »), au prix de 25,00 \$ CA chacune, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci jusqu'à la date du rachat, exclusivement (le « prix du rachat »).
2. Les registres indiquent que vos actions privilégiées, série F sont détenues dans un compte d'actions ouvert chez Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare »). En date du rachat, Computershare remettra toutes vos actions privilégiées, série F qui sont détenues dans votre compte d'actions à des fins de rachat.

Vous n'avez aucune mesure à prendre en vue du rachat de vos actions privilégiées, série F.

3. Le prix du rachat (déduction faite de l'impôt devant être déduit et retenu par la Société) sera réglé à la date du rachat ou après cette date. Le paiement sera fait par chèque émis au nom auquel le compte d'actions inscrit est établi et posté à l'adresse inscrite qui est indiquée dans le compte d'actions. L'envoi par la poste d'un chèque au montant du prix du rachat par Computershare (déduction faite de l'impôt devant être déduit et retenu par la Société) constituera le règlement du prix du rachat par Computershare.
4. La monnaie dans laquelle le prix du rachat sera réglé sera fonction de l'adresse inscrite qui est indiquée dans le compte d'actions, comme suit :
 - a) en CAD si l'adresse se situe au Canada ou dans un pays autre que ceux qui sont indiqués ci-après;
 - b) en USD si l'adresse se situe aux États-Unis;
 - c) en GBP si l'adresse se situe au Royaume-Uni;
 - d) en EUR si l'adresse se situe en Irlande.
5. À titre de porteur d'actions privilégiées, série F qui sont déposées dans un compte d'actions, vous pouvez choisir de vendre vos actions privilégiées, série F dans le cadre du programme de vente assistée qui est actuellement offert aux porteurs au Canada, en Irlande et Royaume-Uni. **Toutes les demandes de vente doivent avoir été reçues au plus tard le 17 décembre 2021.** Les actions vendues dans le cadre du programme de vente assistée ne seront pas rachetées pour le compte de l'ancien porteur; vous recevrez plutôt un chèque correspondant au produit de la vente.

CANADA :

Les titulaires de comptes d'actions qui sont au Canada peuvent faire leur demande de vente par téléphone ou par la poste. Vous pouvez communiquer avec Computershare, au numéro de téléphone indiqué ci-après, pour demander que vos actions privilégiées, série F qui se trouvent dans votre compte d'actions soient vendues. Si vous voulez faire votre demande par la poste, veuillez détacher le formulaire A qui se trouve au recto de votre déclaration de propriété d'actions, le remplir et le renvoyer à Computershare à l'adresse indiquée ci-après.

Veillez noter que vous ne pouvez ni annuler ni modifier une demande de vente.

Les frais relatifs à chaque opération de vente sont de 35,00 \$ CA, majorés de la TPS. Ces frais seront déduits du produit de la vente.

Si le compte d'actions est établi au nom de plus d'une personne, la demande de vente ne pourra être faite que par la poste, étant donné que tous les actionnaires qui sont propriétaires des actions privilégiées, série F doivent autoriser la vente par écrit. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le programme de vente assistée en communiquant avec Computershare, au Canada, au numéro de téléphone indiqué ci-après.

IRLANDE ET ROYAUME-UNI :

Les titulaires de comptes d'actions qui sont en Irlande et au Royaume-Uni peuvent faire leur demande de vente par la poste uniquement. Pour ce faire, veuillez détacher le formulaire A qui se trouve au recto de votre déclaration de propriété d'actions, le remplir et le renvoyer à Computershare à l'adresse indiquée ci-dessous.

Veillez noter que vous ne pouvez ni annuler ni modifier une demande de vente.

Les frais relatifs à chaque opération de vente sont de 35,00 CA. Ces frais seront déduits du produit de la vente.

Si le compte d'actions est établi au nom de plus d'une personne, tous les actionnaires qui sont propriétaires des actions privilégiées, série F devront autoriser la vente par écrit. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le programme de vente assistée en communiquant avec Computershare, en Irlande, au numéro de téléphone indiqué ci-après.

Si vous avez égaré votre déclaration de propriété d'actions, vous pouvez demander qu'un duplicata vous soit posté en communiquant avec Computershare aux numéros de téléphone qui sont indiqués ci-dessous.

Computershare vous postera un chèque distinct au montant du dividende payable le 31 décembre 2021 dans le cours normal de ses activités.

À compter de la date du rachat, les actions privilégiées, série F qui étaient détenues dans votre compte d'actions seront réputées avoir été rachetées et vous cesserez d'être un porteur de ces actions.

Fait à Toronto, en Ontario, le 25 novembre 2021.

Service aux investisseurs Computershare inc.

COORDONNÉES DE COMPUTERSHARE

Coordonnées de Computershare aux fins des demandes de vente :

Canada : 1 888 284-9137 (numéro sans frais en Amérique du Nord)
1 514 982-9557 (appels internationaux)

Adresse postale aux fins des demandes de vente : Services aux investisseurs Computershare inc.
100, University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1